

RENSEIGNEMENTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

Madame, Monsieur,

Alors que cette année scolaire s'achève et que chacun songe aux vacances proches, nous venons vous apporter les précisions suivantes concernant la rentrée des classes de **septembre 2026**

En vous souhaitant des vacances reposantes et enrichissantes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos cordiaux sentiments.

M. CORRIERAS
Chef d'établissement

M. BUGNAZET
Directeur Adjoint

OUVERTURE ADMINISTRATION : lundi 24 août

RENTRÉE SCOLAIRE :

POUR LES ENSEIGNANTS : lundi 31 août

POUR LES ELEVES :

Mardi 1er septembre :

- 3^{ème} PRÉPA-MÉTIER : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- 2nde BAC PRO : rentrée à 14h00 et sortie à 16h30.

Mercredi 2 septembre :

- 1^{ère} BAC PRO : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00.
- Terminale BAC PRO : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00.

Les cours commenceront **jeudi 3 septembre** à l'heure prévue par l'emploi du temps de chaque classe (sauf Ens. Supérieur BTS)

INFORMATION : Selon l'emploi du temps de chaque classe les cours auront lieu du lundi au vendredi, mercredi après-midi inclus.

URGENT : **Les nouveaux boursiers doivent faire suivre la lettre reçue de l'Inspection Académique, si ce n'est déjà fait**

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Vacances TOUSSAINT Vendredi 16 octobre 2026 après les cours au lundi 02 novembre 2026 au matin.
Vacances NOËL Vendredi 18 décembre 2026 après les cours au lundi 04 janvier 2027 au matin.
Journée pédagogique de l'Institution : lundi 04 janvier 2027 (pas de cours pour les élèves).
Vacances HIVER Vendredi 12 février 2027 après les cours au lundi 1^{er} mars 2027 au matin.
Vacances de PÂQUES Vendredi 9 avril 2027 après les cours au lundi 26 avril 2027 au matin.

Pont de l'Ascension : du mercredi 05 mai 2027 après les cours au lundi 10 mai 2027 au matin.

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE : vendredi 02 juillet 2027 après les cours

Les dates de sortie par niveau vous seront communiquées au 3^{ème} trimestre
en fonction des examens nationaux

REUNIONS DE PARENTS

Lundi 7 septembre 2026 à 18h00
Mardi 8 septembre 2026 à 18h00
Lundi 14 septembre 2026 à 18h00
Mardi 15 septembre 2026 à 18h00

3^{ème} PRÉPA MÉTIERS
2^{ndes} BAC PRO
1^{ères} BAC PRO
T^{les} BAC PRO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

1. VIE SCOLAIRE :

Pour signaler les absences et les retards de votre enfant, merci de contacter l'équipe de la vie scolaire au 04 77 22 02 16.

2. TROUSSEAU POUR L'ATELIER :

Un achat groupé est prévu par le lycée à la rentrée.

3. OUTILLAGE D'ATELIER :

Les élèves trouveront dans l'établissement, tout ce qui leur est nécessaire : outillage personnel d'atelier (caisse à outils, pied à coulisse, équerre, etc....) Nous vous en demanderons le règlement en cours d'année. Certains élèves pourront bénéficier d'une aide au premier équipement attribuée par la région Auvergne / Rhône-Alpes. La demande sera faite en début d'année scolaire par le biais de l'établissement.

4. LIVRES :

Certaines documentations techniques obligatoires seront fournies et vendues par l'établissement. Ce règlement pourra être effectué, pour les lycéens, avec le Pass'Région. Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour commander et réceptionner cette carte.

La commande de ce Pass'Région devra être faite le plus rapidement possible (voir courrier ci-joint).

5. FOURNITURES SCOLAIRES :

Voir la liste ci-jointe. D'autres fournitures pourront également être demandées par les enseignants à la rentrée.

6. HORAIRE HEBDOMADAIRE :

Il sera communiqué aux élèves à la rentrée.

7. BOURSES NATIONALES pour les nouveaux élèves, boursiers en 2026/2027 :

Si ce n'est déjà fait, demander au Directeur de l'établissement fréquenté en 2025/2026 un transfert de bourses. Dans certains cas particuliers, possibilité de demande de bourses provisoires en octobre. Prendre contact avec le service comptabilité (Tél : 04 77 22 32 22).

8. ASSURANCES :

Tous les accidents de travail, de jeux et de gymnastique sont couverts par la Sécurité Sociale "Accidents du travail". De plus, nous souscrivons pour chaque élève une assurance **scolaire/extrascolaire**.

9. CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est l'organe de liaison entre les **PARENTS** et le **LYCEE** ; il sera remis aux élèves dès la rentrée scolaire. Les parents voudront bien en prendre connaissance, le signer et le contrôler régulièrement.

10. RESTAURATION :

La restauration est assurée sur le site du lycée professionnel.